



SMEHE

Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de Mouy

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE HERMES ET ENVIRONS

Siège : Mairie de Hermes (60370)

E-mail : smehe60370@gmail.com

Site internet : www.smehe-eaupotable.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU JEUDI 16 AVRIL 2026

L'ordre du jour sera le suivant :

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Approbation du C.R. du 23 décembre 2025
- **Investissements / travaux / entretien - Fonctionnement des installations**
 - Puits artésien PA 2 : travaux pour comptage et de prise d'échantillon et sécurité
 - Etat du chemin d'accès aux réservoirs
- **Finances**
 - Compte Financier Unique 2025
 - Affectation du résultat
 - Budget Primitif 2026
 - Prévisions
- **Autres points**
 - Renouvellement du contrat de travail de Mme Roussel, secrétaire du syndicat
 - Réunion d'installation du prochain bureau : 11 mai ?

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à 18 H 00, s'est réuni à la mairie de Villers -Saint- Sépulcre, sous la présidence de Didier POPOT, Président, le comité syndical formé par les délégués des 9 communes adhérentes.
Ont été invités les titulaires et suppléants encore en place jusqu'aux élections municipales de mars 2026.

11 membres présents, aucune procuration

Absente excusée : Lydia BORDERES

Pouvoir : néant

Le quorum est atteint.

Communes	Délégués			
<i>BAILLEUL- SUR -THÉRAIN</i>	<i>M.</i>		<i>et</i>	<i>M.</i>
<i>BERTHECOURT</i>	<i>M.</i>	<i>POPOT</i>	<i>et</i>	<i>Mme MOREIRA</i>
<i>HEILLES</i>	<i>M.</i>			
<i>HERMES</i>	<i>M.</i>	<i>BRIGAUD</i>	<i>et</i>	<i>M. PALANDRE</i>
<i>HONDAINVILLE</i>	<i>Mme</i>	<i>BRICHEZ</i>	<i>et</i>	<i>M.</i>
<i>ROCHY- CONDÉ</i>	<i>M.</i>	<i>LIBERT</i>	<i>et</i>	<i>M. ROUSSEL</i>
<i>SAINT- FÉLIX</i>	<i>M.</i>	<i>LEBEGUE</i>	<i>et</i>	<i>M. ROUILLÉ</i>
<i>THURY- SOUS- CLERMONT</i>	<i>M.</i>	<i>CLAUX</i>	<i>et</i>	
<i>VILLERS- SAINT- SÉPULCRE</i>	<i>M.</i>	<i>WAWRIN</i>	<i>et</i>	<i>M. HEDIN</i>

1- Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Mme Brichez est désignée secrétaire de séance.

2- Approbation du compte rendu de la séance du 23 décembre 2025

Le Président met au vote le compte-rendu de la séance du 23 décembre 2025.

NB : Cette réunion faisait suite à celle du 15 décembre, qui n'avait pas pu se tenir faute de quorum atteint.

Le CR est validé à l'unanimité avec **12 voix « POUR »**.

3- Rappel de l'ordre du jour

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

L'ensemble des points sera présenté sous forme d'un Powerpoint projeté à l'écran.

Le président rappelle l'historique des convocations :

- Mail du 19 février pour une réunion le 2 mars

NB : Ce mail contenait les tableaux Excel du CFU 2025 et du BP 2026, ainsi que les 3 délibérations mises au vote ce jour.

- Mail du 26 février pour annuler la réunion du 2 mars
Motif : La DGFIP est dans l'incapacité de délivrer le CFU.
- Mail du 9 avril pour une réunion le 16 avril

4- Investissements / Travaux / Entretien - Fonctionnement des installations

• Fonctionnement et suivi des données de production et de sectorisation

Aucun évènement particulier n'est à signaler.

L'application Fluksaqua permet le suivi des données de production et de sectorisation : le Président consulte ces données une fois par semaine et prend contact avec Véolia en cas de besoin.

• Puits artésien PA 2 : mise en place de dispositifs de comptage et de prise d'échantillon

Est rappelée la nature des travaux décidés, qui auront lieu en mai et juin de cette année.

• Etat du chemin d'accès aux réservoirs, à Hermes

Il est rappelé ce qui a été dit lors des précédents comités syndicaux : le chemin qui permet l'accès aux réservoirs tend à se dégrader, sous l'effet de la stagnation et du ruissellement des eaux pluviales.

Cette fois, M. Palandre, maire de Hermes, indique que ce sujet a bien été pris en compte par la mairie de Hermes.

5- Finances

• CFU 2025 - Délibération

Mme Brichez rappelle que le Président n'a pas le droit de participer au vote de ce compte. Il faut donc élire un autre président. Seule Mme Brichez est candidate, et elle est élue à l'unanimité.

Le CFU doit être voté avant le 30 juin et transmis à la Préfecture avant le 15 juillet.

Mme Roussel, secrétaire du syndicat, présente les tableaux Excel qui retracent les prévisions et les réalisations, section fonctionnement et investissement. Elle détaille le contenu de chacune des lignes. Certaines portent sur des dépenses réelles et d'autres sont des écritures d'ordre. Ces tableaux sont de présentation identique à celle des années précédentes.

Le CFU est voté à l'unanimité avec 11 voix pour, sachant que le Président M. Popot ne participe pas au vote.

• Affectation de résultat 2025 - Délibération

Mme Brichez explique le mécanisme et détaille le tableau, projeté à l'écran.

L'affectation du résultat est votée à l'unanimité avec 12 voix pour.

- **Budget primitif 2025 - Délibération**

Mme Roussel reprend les tableaux du CFU précédemment étudiés ; sur ces tableaux figure une colonne contenant pour chaque ligne le montant à inscrire au BP 2026.

Sont successivement présentées la section de fonctionnement puis la section d'investissement.

Le budget primitif 2026 est voté à l'unanimité avec 12 voix pour.

- **Tableau sur l'état des finances du syndicat**

2 tableaux sont projetés, de présentation identique à celle des années précédentes :

- Emprunt : années 2020 à 2031
- Suivi des dépenses recettes : années 2020 à 2032

Le Président explique et commente ces 2 tableaux.

6- Autres points

- **Renouvellement du contrat de travail de Mme Roussel, secrétaire du syndicat**

Il est proposé que ce contrat soit renouvelé pour 1 an. Nul ne s'oppose à cette proposition.

- **Fixation de la prochaine date du comité syndical : 11 mai ?**

Il s'agira d'élire le nouveau bureau. Le Président rappelle que cette élection se fera bien évidemment avec les délégués titulaires et suppléants qui auront été désignés à l'issue des municipales de mars 2026.

- S'agissant des 6 communes du SMEHE adhérentes de la Thelloise, ce sont les communes qui désignent leurs délégués titulaires et suppléants.
- S'agissant des 3 communes du SMEHE adhérentes de la CAB, c'est la CAB qui désigne les délégués titulaires et suppléants pour ces 3 communes.

Les communes (qui ne l'ont pas encore fait) et la CAB doivent donc adresser au SMEHE la délibération qui désigne les délégués titulaires et suppléants.

- **Questions diverses**

Le Président résume ce qui a été fait lors de ce mandat qui s'achève.

Il remercie en premier lieu les 2 vice-présidents, puis les autres membres du bureau et enfin l'ensemble des titulaires.

Le bureau se réunissait 10 à 12 fois par an, en fonction des sujets à traiter. Les projets présentés en comité syndical avaient systématiquement fait l'objet d'une étude préalable en réunion de bureau.

Les dates de réunion de comité syndical étaient, sauf exception, annoncées lors du comité syndical précédent. Les convocations contenaient généralement les projets de délibération à mettre au vote.

Lors du comité syndical étaient toujours projetées à l'écran les informations sur chaque sujet traité.

Le site internet, régulièrement mis à jour, contient la totalité des informations relatives au syndicat (CR des réunions, délibérations, RAD et RPQS, résultat des analyses de l'eau, PGSSE, SPRE...).

Le syndicat est à jour des obligations que sont le PGSSE et la SPRE.

Le prix de l'eau a baissé lors de ce mandat, par décisions successives de diminution de la « surtaxe syndicale ».

Enfin, il est une tradition au SMEHE que le Président ne perçoive pas la totalité de l'indemnité prévue par la loi. Le Président forme le vœu que son successeur poursuive cette pratique !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 00.

Le Président,

Didier POPOT

La Secrétaire de séance,

Michèle BRICHEZ